

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2018

Convocation : 21 février 2018

Affichage : 1 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, GALLE Sandrine, GOUPILLOT Sylvie, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), KRYSTEK Betty (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN).

Secrétaire de séance : BIENFAIT Emmanuelle

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter l'ordre du jour, Stéphane BARBÉ souhaite remercier et féliciter les employés communaux qui se sont rendus disponibles lors de l'épisode neigeux de la nuit du 5 au 6 février pour déneiger les routes (communales et départementales) durant toute la nuit. Il est rappelé qu'il n'est pas du ressort de la commune de déneiger les entrées des particuliers. C'est une obligation pour chacun de déneiger son entrée.

URBANISME

Permis de Construire :

- Jardinerie LEGRUEL – RN 13 Le Blanchuquet : Mise en place de trois pergolas dans la pépinière extérieure.
- DUGUET Jerry – 71 La Gravelle de Haut : Construction d'une maison d'habitation.
- PASQUIER Guillaume et MEURDRAC Jennifer – 7 Les Chênaies : Construction d'un garage.

Déclarations Préalables :

- LEROY MERLIN – 19 ZA Claude Chappe : Remplacement d'un bâche par du bardage.
- LETRIBOT Pierre – 37 Les Martins : Pose de quatre fenêtres de toit.
- LEONARD Kevin – 30 Les Pins : Construction d'une Habitation Légère de Loisirs.
- LECACHEUX Emmanuel – 8 Les Amonteux : Division de parcelle en vue de construire.
- ORANGE – 20 Les Chênaies : Division de parcelle en vue de construire.
- SCI PEGASE – La Netterie : Division de parcelle en vue de construire.
- RENAN Loïc – 2 Route de Hardinvast : Construction d'un garage.
- PHILIPPE Kevin – 3 Les Jardins de la Mairie : Pose de trois fenêtres de toit.

MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES DANS LE CADRE DES PROCEDURES D'ELABORATION DU PLUI DE DOUVE-DIVETTE : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE SUIVI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne au comité de suivi :

- Stéphane BARBÉ, Maire et membre titulaire du conseil communautaire,
- Antoinette COLARD, 2^{ème} Adjointe au Maire.

Stéphane BARBÉ précise que le PLU intercommunal de Douve-Divette est un peu en sommeil, car celui-ci dépendra des orientations du Schéma de Cohérence Territoriale, qui ne seront pas connues avant 2019 voire 2020. De même, le PLUI ne pourra pas avancer tant que le Plan Local de l'Habitat, piloté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ne sera pas établi, ce qui ne devrait pas être le cas avant 2020. C'est pourquoi le PLUI de Douve-Divette ne devrait pas être applicable avant 2021.

BÂTIMENTS : SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière réunion et le dépôt du dossier de DETR auprès des services de l'Etat, la circulaire DETR de 2018 est parue. La subvention de l'Etat sur ce type de dossier n'est plus de 40 % plafonnés à 300 000 € mais désormais de 30 % plafonnés à 200 000 €, ce qui correspond à une perte nette d'un peu plus de 60 000 € pour la commune sur ce dossier. Il n'y aura pas d'autre choix que de reporter cette perte sur le montant à emprunter.

Alain ROULLAND rappelle que ce projet a pris beaucoup de retard, et qu'il n'y aurait probablement pas eu ce souci de subvention si le projet avait commencé plus tôt. Stéphane BARBÉ répond qu'il est préférable de ne pas s'être précipité, et qu'il vaut mieux avoir un résultat plus abouti et qui correspond mieux aux attentes des utilisateurs, même si celui-ci coûte plus cher au final.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les besoins de la commune en matière de personnel. Il explique que le temps du midi est difficile à gérer, au vu du nombre d'enfants en constante augmentation, et qu'un agent en contrat à durée déterminée doit être recruté afin de renforcer l'équipe en place.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à proposer un contrat portant sur la période du 12 mars au 31 mai 2018, pour une quotité horaire de 10h / 35h par semaine et comprenant les fonctions d'entretien des bâtiments communaux, d'aide à la cantine, d'accompagnement des enfants dans le transport scolaire et de remplacements éventuels en garderie périscolaire.

CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la signature d'une convention de stage avec le SESSAD concernant la restauration scolaire à compter de la rentrée 2018. Le stagiaire serait en poste trois jours par semaine et les deux autres journées de la semaine en cours théorique.

ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le fourgon communal est de plus en plus régulièrement en panne, et cela devient une contrainte pour les services techniques. Celui-ci a été acquis d'occasion en 2006 pour 15 128,40 €.

Des recherches ont été menées pour en trouver un d'occasion, mais celles-ci se sont avérées vaines. Un devis a été demandé à l'UGAP correspondant à ce que souhaitent les employés communaux. Il s'agit d'un châssis Ford, avec benne tri verse et quelques options supplémentaires.

Ce véhicule serait garanti deux ans et disponible dans trois mois. Le montant du devis estimatif est de 25 700 € TTC environ. Un montant plus précis sera établi par l'UGAP et le devis serait validé dans la foulée pour une dépense dont le montant sera connu au moment de la signature du budget.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord de principe pour commander ce véhicule, pour en prévoir les crédits au Budget 2018, et pour accepter la proposition de reprise du Renault Mascott pour un montant de 2500 €.

BIBLIOTHEQUE

Chantal TRAVERS indique que les meubles sont montés et que les livres ont été achetés, ils sont actuellement répertoriés. Le complément de livres de la Bibliothèque de la Manche sera apporté par le Bibliobus le 19 mars.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la bibliothèque ouvrira au public le 14 avril et que l'inauguration aura lieu à cette occasion.

Béatrice LEPOITTEVIN demande si la bibliothèque sera accessible aux personnes n'habitant pas la commune, et si oui, si le tarif sera différent. Le conseil municipal autorise l'accès à la bibliothèque aux personnes n'habitant pas Tollevast, et indique que le tarif sera le même que pour les tollevastais.

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES STADES

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle proposition de convention pour les sept communes membres du Sporting Club Union Douve-Divette, la première convention validée le 3 juillet 2017 n'ayant pas été signée par l'ensemble des sept communes.

Cette nouvelle convention a été modifiée en ce sens qu'elle prend en compte les dépenses d'investissement des communes ayant un stade, et elle instaure également un nouveau système de partage pour le versement des subventions : chaque commune verse une subvention correspondant à 0,50 € par habitant.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC « PRÉSENCE VERTE »

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant de convention ayant pour objet de permettre aux adhérents de bénéficier de différents avantages, comme la gratuité des frais de mise en service au lieu de 30 euros, des réductions sur différents abonnements mensuels. En contrepartie, la commune s'engage à promouvoir la téléassistance « Présence Verte » pour toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, ainsi qu'à recueillir toute demande d'adhésion et à la transmettre à l'association « Présence Verte ». Antoinette COLARD précise qu'au dernier contact avec « Présence Verte », deux personnes sont concernées sur la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Logement du Presbytère : Les locataires ont demandé à repousser leur préavis, le logement sera à nouveau disponible à compter du 1^{er} juillet. Une annonce sera publiée en temps voulu pour trouver de nouveaux locataires.
- Etude d'ergonomie et document unique : Une stagiaire a été reçue en mairie pour réaliser cette mission. Elle est étudiante en seconde année de master et débutera sa mission début avril pour une durée de quatre mois. La convention de stage sera présentée lors du prochain conseil municipal.
- Association pour la promotion du contournement sud-ouest : Une association a été créée par Pierre Bihet, ancien conseiller général, ayant pour but de relancer le dossier du contournement sud-ouest. Il a été élu président de cette association et Stéphane BARBÉ et Jean-Michel MAGHE (Maire délégué de Querqueville) ont été élus vice-présidents.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 11 avril 2018 à 20h30

Fin de la séance : 22h00